

N° 362

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1973.

RAPPORT (1)

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le Code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée.*

PAR M. ROBERT SCHWINT,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Bonhomme, rapporteur, sous le numéro 611.

(2) Cette commission est composée de : MM. Berger, *député, président*; Darou, *sénateur, vice-président*; Bonhomme, *député*; Robert Schwint, *sénateur, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Bichat, Mayoud, Gissingier, Laudrin, Métayer, *députés*; MM. Aubry Blanchet, Cathala, Lambert, Mézard, *sénateurs*.

Membres suppléants : MM. Beraud, Brocard, Couderc, Weber, Morellon, Richard, Lepage, *députés*; MM. d'Andigné, Abel Gauthier, Henriët, Lejeune, Lemarié, Mathy, de Wazières *sénateurs*.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 1^{re} lecture, 197, 352 et in-8° 9.

2^e lecture, 526, 529 et in-8° 24.

3^e lecture, 602.

Sénat : 1^{re} lecture, 292, 308, 315 et in-8° 118 (1972-1973).

2^e lecture, 333, 337 et in-8° 128 (1972-1973).

Contrat de travail. — *Licenciement - Code du travail.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 28 juin 1973, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le Code du travail en ce qui concerne la *résiliation du contrat de travail* à durée indéterminée.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

Comme *membres titulaires* MM. Berger, Bonhomme, Bichat, Mayoud, Gissinger, Laudrin, Métayer, pour l'Assemblée Nationale ; MM. Darou, Aubry, Blanchet, Cathala, Lambert, Mézard, Robert Schwint, pour le Sénat.

Comme *membres suppléants* : MM. Beraud, Brocard, Couderc, P. Weber, Morellon, Richard, Lepage, pour l'Assemblée Nationale ; MM. d'Andigné, A. Gauthier, Henriet, Le Jeune, Lemarié, Mathy, de Wazières, pour le Sénat.

La Commission s'est réunie le vendredi 29 juin à 18 heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Marcel Darou, président d'âge.

La Commission s'est réunie le vendredi 29 juin à 18 heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Marcel Darou, Président d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son Bureau :

M. Henry Berger a été désigné comme président et M. Marcel Darou comme vice-président.

MM. Jean Bonhomme, *député* et Robert Schwint, *sénateur*, remplaçant M. Méric, empêché, ont ensuite été nommés rapporteurs.

Trois articles du Code du travail figurant sous l'article 5 du projet restaient seuls en discussion : les articles 24 h, 24 p et 24 s.

Après un large échange de vues et des votes à bulletins secrets, la Commission a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un *texte commun*.